



ATTESTATION

Le Maire certifie que la délibération du 11 février 2014, approuvant la révision n°1 du plan local d'urbanisme :

- a été télétransmise en Préfecture le 17 février 2014 et parallèlement le dossier correspondant transmis et réceptionné le 25 février 2014 en Sous-Préfecture,
- a été affichée à la mairie à compter du 18 février 2014 pour une durée au moins égale à un mois,
- a fait l'objet d'un communiqué le 27 février 2014 dans le journal suivant :
 - ☞ « Le Pays Gessien »
- a fait l'objet d'un communiqué le 28 février 2014 dans les journaux suivants :
 - ☞ « Le Progrès »
 - ☞ « Le Dauphiné Libéré »
 - ☞ « La Voix de l'Ain »

Elle est donc devenue exécutoire à compter du 1^{er} mars 2014.

A FERNEY-VOLTAIRE, le 1^{er} mars 2014

Le Maire,
François MEYLAN

Mairie

Avenue Voltaire - BP 149

01 216 Ferney-Voltaire

Tel. 04 50 40 71 21

Fax 04 50 40 63 76

www.ferney-voltaire.fr

mairie@ferney-voltaire.fr